

**Docteur Yves de Locht- 5 mai 2023**

Bonjour à toutes et tous,

Nous recevons tous les jours des demandes françaises.

Il nous est impossible de répondre à tout le monde.

Âgé de 77 ans, j'accepte encore parfois d'aider des Français en grande souffrance.

Mais il m'arrive de ne plus répondre et de refuser certaines demandes.

**Rien ne m'y oblige.**

**Je respecte scrupuleusement la loi belge.**

Une patiente française à qui je n'ai pas répondu à un courrier que je n'ai jamais reçu, et avec qui je n'ai jamais eu aucun contact oral, a eu le culot d'envoyer un courrier à l'ordre des médecins belges en janvier 2023, pour se plaindre !!!!

Nous sommes en mai et l'ordre des médecins belges vient seulement de me prévenir.

**Attention : les portes belges vont se fermer définitivement.**

**Plus personne ne répondra à leur demande.**

Les médecins belges n'en peuvent plus, n'accepteront plus d'aider les Français.

Les **hôpitaux** belges ferment déjà leurs portes.

La seule solution pour nos amis français : une nouvelle loi en France.

Très sincèrement, je vous le souhaite.

Docteur Yves de Locht- 5 mai 2023

=====

**Réponse faite le 6 mai 2023 par le Dr de Locht à l'Ordre des médecins belges :**

Concerne : Mme R .....

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre courrier du 3 mai 2023. J'y réponds bien volontiers.

L'agressivité de cette personne, que je ne connais pas, me blesse profondément et pourrait me faire regretter de répondre à l'occasion à des demandes d'euthanasie de patients non-résidents en Belgique.

A moitié pensionné, vu mn âge (77 ans), je m'efforce encore de répondre à quelques demandes françaises en leur expliquant les difficultés pour les médecins belges d'accepter l'ouverture d'un dossier en Belgique pour des non-résidents. La chose est de notoriété publique, raison pour laquelle je suis (trop) fréquemment contacté par des Français.

Malheureusement, je ne peux plus tout assumer, je n'ai plus la santé et l'énergie pour le faire. Très sensible à la souffrance, il m'arrive encore mais rarement d'accepter l'ouverture d'un dossier par humanité.

Si les conditions de la loi belge sont remplies, après la consultation de deux autres médecins, je pratique encore à l'hôpital, et avec l'aide d'un professeur renommé, quelques rares euthanasies.

Une demande d'euthanasie ne peut être entendue que si patient et médecin ont construit au préalable une relation thérapeutique. Or, Mme R... ne faisait pas partie de ma patientèle. Il eut fallu comme préalable qu'elle demande un rendez-vous à ma consultation, chose qu'elle n'a pas fait à ma connaissance. Ce n'est qu'après avoir examiné son dossier médical, l'avoir examiné, avoir eu à tout le moins un entretien approfondi que j'aurais pu répondre à la question : docteur, acceptez-vous d'ouvrir un dossier d'euthanasie, même si je ne suis pas résidente en Belgique ?

Je certifie n'avoir reçu et lu aucun courrier de cette patiente française. Elle a sans doute fait une recherche sur internet : mon ancienne adresse professionnelle, où arrive encore souvent du courrier (avenue de la Forêt... à Bruxelles) s'y trouve encore.

J'ajoute que le médecin ne répond par oui ou par non à une demande orale, voire écrite, à une demande d'euthanasie. Pour rappel, le patient a certes le droit de demander l'euthanasie, mais ne peut exiger du médecin qu'il pose cet acte.

J'espère ainsi avoir répondu à vos questions.

Je reste bien entendu à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Docteur Yves de Locht